



Litige sur les versements d'un pel

Par **Violyne**, le **08/04/2010** à **10:25**

Bonjour,

En 2006, j'ai souscrit un pel auprès de ma banque, celui-ci étant géré par prélèvement automatique sur mon compte chèque d'une somme de 42 euros.

Il y a peu je me suis aperçu que le montant du pel ne variait pas. En cherchant plus d'explication à ma banque, celui-ci ne reçoit plus ces virements depuis 2007.

Avec un calcul rapide le manque à gagner est d'environ 1500 euros sans compter les intérêts qu'aurais engendré cet argent.

Je ne gère pas vraiment mes comptes, certes j'aurais dû m'en apercevoir.
Néanmoins la banque n'a-t-elle pas une obligation de suivi des comptes de ces clients?

J'aimerais connaître les obligations de ma banque, et savoir si il est dans mon droit de demander un dédommagement.